



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

92^e séance plénière

Jeudi 1^{er} juillet 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 124 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance, j'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/58/855. Il contient le texte d'une lettre datée du 29 juin 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 16 États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'aux termes de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans le document A/58/855?

Il en est ainsi décidé.

Point 47 de l'ordre du jour (*suite*)

Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

Projet de résolution (A/58/L.65)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour à ses 3^e à 6^e séances plénières et adopté la résolution 58/236 à sa 78^e séance plénière.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/58/L.65. Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Chen (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Aux termes des paragraphes 1 et 3 a) du projet de résolution A/58/L.65, l'Assemblée générale déciderait que la réunion de haut niveau consacrée à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida se tiendra le 2 juin 2005 et que la réunion de haut niveau comprendra des séances plénières d'ouverture et de clôture, ainsi que des tables rondes interactives consacrées à des domaines liés à l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Il est entendu qu'il y aura de brèves séances plénières d'ouverture et de clôture et environ cinq tables rondes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



avec des services d'interprétation en six langues. La documentation nécessaire à la réunion susmentionnée est la suivante : trois documents de présession de 40 pages chacun, un document de session de cinq pages et un document d'après session de cinq pages.

Si l'Assemblée générale adopte la résolution A/58/L.65, il n'y aura pas de dépenses supplémentaires afférentes au service des séances plénières et de deux des sessions de tables rondes. Les trois autres sessions de tables rondes ne nécessiteront pas un appui considérable des services de conférence, et les dépenses supplémentaires connexes seront imputées aux ressources déjà disponibles au titre de la section 2 du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.65, intitulé « Dispositions pratiques concernant la réunion de haut niveau consacrée à l'examen des progrès faits dans la concrétisation des engagements pris aux termes de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/58/L.65?

Le projet de résolution A/58/L.65 est adopté (résolution 313).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 47 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 59 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de résolution (A/58/L.64)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour, conjointement avec les points 55, 57 et 58, à ses 43^e à 46^e séances plénières.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.64, intitulé « Participation du Saint-Siège aux travaux de l'Organisation des Nations Unies ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/58/L.64?

Le projet de résolution A/58/L.64 est adopté (résolution 314).

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution qui vient d'être adoptée, je donne à présent la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier l'Assemblée générale d'avoir adopté par consensus cette résolution sur la participation du Saint-Siège aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, au titre du point 59 de l'ordre du jour. Cette résolution n'aurait pu être adoptée à un moment plus propice, car cette année, c'est avec joie que la Mission permanente d'observation du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies célèbre le quarantième anniversaire de sa présence dans l'Organisation.

Dans le contexte du renforcement du rôle de l'ONU et de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, l'adoption de cette résolution est un important pas en avant et elle est le reflet des valeurs nobles et des intérêts collectifs que partagent le Saint-Siège et l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes attachés aux mêmes objectifs, qui exigent la protection des droits de l'homme fondamentaux, la préservation de la dignité et de la valeur de la personne humaine et la promotion du bien commun. Pour atteindre ces objectifs, la communauté internationale doit s'appuyer sur un édifice juridique fort, un édifice où les lois ne sont pas le résultat de coups de tête ou de caprices, mais sont issues des principes liés au caractère universel de la nature humaine et qui peuvent guider la raison humaine dans le futur. Avec un tel édifice reposant sur les principes qui gouvernent nos efforts, nous pouvons être sûrs de mener à bien notre quête commune en faveur d'une justice et d'une paix durables et universelles.

Je voudrais vous adresser des remerciements chaleureux, Monsieur le Président, pour avoir fait montre de la volonté sans faille et très appréciée de présenter le projet de résolution A/58/L.64 en tant que texte du Président. Ma reconnaissance va également au personnel du Bureau du Président et du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour son généreux appui. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais aussi remercier le facilitateur des négociations sur le projet de résolution, l'Ambassadeur Marcello Spatafora, Représentant permanent de l'Italie, de vous avoir

secondé et d'avoir si habilement et si efficacement mené à bien les consultations sur le projet de résolution. Je ne saurais omettre quelques mots de gratitude à l'égard des nombreux Représentants permanents qui m'ont fait part de l'appui de leur gouvernement pour le projet de résolution qui vient d'être adopté. Enfin et surtout, mes remerciements vont également à l'ensemble des États Membres pour leur soutien précieux en faveur de l'adoption de la résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier personnellement l'Ambassadeur Marcello Spatafora d'avoir permis de faire aboutir les négociations sur le projet de résolution que nous venons d'adopter.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 59 de l'ordre du jour.

Point 85 de l'ordre du jour (*suite*)

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/58/474/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Au titre de cette question, un deuxième rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a été publié sous la cote A/58/474/Add.1.

Je donne la parole au Rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M. Damien Cole, de l'Irlande, pour qu'il présente le rapport de la Commission.

M. Cole (Irlande), Rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le document A/58/474/Add.1, qui contient le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), sur le point 85 de l'ordre du jour, intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects ». Avec la présentation aujourd'hui du document A/58/474/Add.1, qui recommande l'adoption d'un projet de résolution soumis à l'Assemblée générale au titre du

point 85 de l'ordre du jour, la Quatrième Commission s'acquitte de ses obligations de faire rapport à l'Assemblée générale à la présente session.

Durant la première partie de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 8^e à 11^e séances, et lors de sa reprise de session, à sa 26^e séance, tenue le 23 juin 2004. Lors de la reprise de session, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation a examiné le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/58/19), et à adopté sans vote un projet de résolution.

Le projet de résolution soumis au titre du point 85 de l'ordre du jour est contenu au paragraphe 8 du rapport. Dans ses paragraphes dispositifs le projet de résolution, recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), accueille avec satisfaction le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix; fait siennes les propositions, recommandations et conclusions formulées par le Comité spécial aux paragraphes 29 à 177 de son rapport (A/58/19); engage les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour y donner suite; rappelle les conditions permettant aux pays contributeurs de contingents de devenir membres du Comité spécial; décide que le Comité spécial continuera ses efforts et le prie de présenter un rapport sur ses travaux à l'Assemblée générale durant sa cinquante-neuvième session.

J'ai maintenant l'honneur de présenter à l'Assemblée pour examen et adoption, le projet de résolution figurant au paragraphe 8 du document A/58/474/Add.1, intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects ».

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution recommandé dans le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), je voudrais informer les représentants que nous allons procéder à la prise de décision de la même manière qu'en Quatrième Commission, à moins que le Secrétariat n'ait été préalablement avisé autrement.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 8 de son rapport (A/58/474/Add.1). La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/315).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 85 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen de l'ensemble des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

Point 55 de l'ordre du jour (*suite*)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de résolution (A/58/L.66)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu son débat sur ce point de l'ordre du jour, ainsi que sur les points 57, 58 et 59, de sa 43^e à sa 46^e séance plénière, et qu'elle a adopté la résolution 58/126 à sa 76^e séance plénière.

L'Assemblée générale va maintenant examiner le projet de résolution A/58/L.66.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Chen (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les représentants que, aux termes du paragraphe 1 b) de la partie A de l'annexe du projet de résolution A/58/L.66, « Réaménagement des travaux de l'Assemblée générale »; des paragraphes 3 c) et 3 e) de la partie C « Pratiques et méthodes de travail des grandes commissions »; des paragraphes 4 a) à 4 l) de la partie D « Examen de l'ordre du jour de l'Assemblée générale »; des paragraphes 5 b) à 5 f) de la partie E « Bureau »; et du paragraphe 6 de la partie F, « Documentation », l'Assemblée générale modifierait le schéma de tenue de ses réunions par rapport à la pratique actuelle.

Pour ce qui est des services des séances et de documentation, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/58/L.66, – étant entendu que le projet de résolution n'entraînera pas la tenue d'un nombre de séances plénières de l'Assemblée générale, du Bureau ou des grandes commissions supérieur à la tendance observée ces dernières années, et que les besoins en documentation pour ces séances n'augmenteront pas non plus –, les incidences des changements proposés sur les services de conférence ont trait à l'organisation et à la gestion des conférences et n'exigeront pas, de ce fait, de ressources supplémentaires.

S'agissant de l'attribution de sites Web aux grandes commissions et de leur promotion, ceci impliquerait leur mise au point, leur conception et, puis, des mises à jour régulières et leur entretien dans les six langues de l'ONU. Une analyse et une étude approfondies doivent être réalisées dans les mois à venir afin d'évaluer les incidences financières. Le Secrétariat devra rendre compte à l'Assemblée générale des coûts estimatifs en temps voulu.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je souhaiterais proposer une révision mineure à apporter à l'annexe du projet de résolution A/58/L.66. Je souhaiterais proposer, s'il n'y a pas d'objection, que le paragraphe 4 e) de l'annexe soit supprimé.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.66, intitulé « Nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », tel que révisé oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/58/L.66, tel que révisé oralement?

Le projet de résolution A/58/L.66, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 58/316).

Le Président (*parle en anglais*) : S'agissant de l'adoption du projet de résolution A/58/L.66, je tiens à attirer l'attention des représentants sur le paragraphe 4 f) de l'annexe du projet de résolution, concernant la question intitulée « Les technologies de l'information et des communications au service du développement ».

Nonobstant le fait que la question devrait être renvoyée à la Deuxième Commission chaque année pour examen, je propose, s'il n'y a pas d'objection, qu'au titre de cette question, le rapport du Sommet mondial sur la société de l'information – dont la deuxième phase doit se tenir à Tunis en 2005 – soit directement examiné en plénière à la soixantième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir pour expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je voudrais rappeler aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les doivent prendre la parole de leur place.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je souhaiterais vous féliciter, Monsieur le Président, pour vos efforts en vue de l'adoption de la résolution. Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre hommage à l'initiative que vous avez prise de revitaliser l'Assemblée générale. Je voudrais également à exprimer ma gratitude aux six facilitateurs pour les efforts qu'ils ont déployés pour rédiger la résolution. Le Japon prend une part active au débat sur la revitalisation de l'Assemblée générale. S'il est vrai que nous aurions pu faire davantage pour rationaliser les travaux de l'Assemblée, en particulier en ce qui

concerne la rationalisation plus avant de son ordre du jour, je me félicite néanmoins de la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui en tant que premier pas sur la voie d'une réforme plus substantielle future de l'Assemblée générale.

Au cours des consultations, nous avons appris qu'il serait très difficile de réviser le calendrier des travaux des grandes Commissions sur deux périodes de la session. Je suis convaincu, toutefois, qu'il y a encore lieu pour nous de tirer un meilleur parti d'une rationalisation plus avant des travaux de l'Assemblée générale. Je crois donc que c'est notre devoir – le devoir des États Membres – de poursuivre les travaux dans cette direction, partant de ce que nous avons décidé dans la résolution.

M. Van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays candidats; la Turquie et la Croatie, pays du processus de stabilisation et d'association; et l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro, candidats potentiels, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

En décembre 2003, conscients de la nécessité de renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale et d'améliorer ses méthodes de travail, nous avons convenu d'un plan de travail ambitieux. Aujourd'hui, nous dressons le bilan de nos travaux réalisés à ce jour.

Nous nous félicitons de la résolution qui vient d'être adoptée. Elle constitue un pas en avant important dans le processus de revitalisation. Outre les décisions qui ont déjà été prises en décembre dernier, nous avons maintenant convenu de rendre l'ordre du jour plus accessible, d'adopter ou de généraliser des méthodes de travail novatrices, de rationaliser l'ordre du jour de la plénière et de renforcer le rôle du Bureau. De plus, nous avons convenu de nouveaux objectifs, mettant l'accent sur la rationalisation des ordres du jour des grandes commissions, pour lesquels nous avons fixé des échéances rigides, ainsi que sur la réduction du volume de la documentation.

Aussi acceptable que ce résultat puisse être, nous estimons que nous aurions pu et dû visé plus haut. Si nous voulons vraiment que l'Assemblée générale joue son rôle – comme nos chefs d'État et de gouvernement

s'y sont engagés dans la Déclaration du Millénaire – en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, nous devons poursuivre nos travaux avec encore plus d'ardeur. Nous avons un objectif commun, et nous devons le transformer en une stratégie commune. Nous comprenons que cela ne peut être fait du jour au lendemain. Toutefois, nous devons savoir que le temps n'est pas notre allié. Le monde, au-delà de ces murs, évolue rapidement, et nous ne devons pas nous laisser distancer.

Bien que la revitalisation soit un processus continu et qu'elle n'ait pas encore abouti, nous ne serions pas allés si loin, Monsieur le Président, sans votre impulsion vigoureuse et votre ferme détermination. Le fait même que nous ayons adopté cette résolution aujourd'hui, ce 1^{er} juillet, montre que vous êtes un homme de parole et d'action. Nous ne vous avons pas toujours facilité la tâche, mais vous l'avez accomplie sans vous décourager, nous menant au stade où nous sommes aujourd'hui. Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre personnel, pour l'excellent travail que vous avez réalisé. En tant que l'un des facilitateurs, je voudrais vous remercier de la confiance que vous avez placée en nous. C'était un honneur d'être à votre service.

L'Union européenne a toujours été et restera attachée au processus de revitalisation, qui s'inscrit dans un effort plus large en vue d'établir un véritable multilatéralisme au centre duquel se trouverait une Organisation des Nations Unies renforcée, et fera en sorte que son appui à ce processus se poursuive. Dès demain, nous contribuerons de façon active à la mise en œuvre des décisions que nous avons prises aujourd'hui, en plénière et au sein des grandes commissions.

M. Baali (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le Mouvement se félicite de l'adoption par consensus de la résolution sur de nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, contenue dans le document A/58/L.66. La résolution 58/126 du 19 décembre 2003 et celle que nous venons d'adopter représentent une avancée importante vers des améliorations concrètes qui

permettront de véritablement revitaliser les travaux de l'Assemblée générale, sans perdre de vue que le but ultime du processus en cours est de permettre à l'Assemblée de s'acquitter efficacement de son rôle « en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies », comme il est énoncé au paragraphe 30 de la Déclaration du Millénaire.

Le Mouvement tient à vous remercier vivement, Monsieur le Président, pour la façon énergique dont vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée et pour la détermination extraordinaire dont vous avez fait preuve, ainsi que pour les efforts inlassables que vous avez consentis tout au long du processus long et plutôt complexe qui a mené à l'adoption en temps voulu de cette résolution historique.

Le Mouvement des pays non alignés attend avec intérêt le suivi de l'application des dispositions contenues dans les deux résolutions durant les sessions à venir et souligne la nécessité de garantir la mise en œuvre efficace, pleine et appropriée de la résolution 58/126 ainsi que de la résolution qui vient d'être adoptée.

Dans ce contexte, le Mouvement tient à souligner les points suivants concernant la teneur de la résolution.

En ce qui concerne la section B, intitulée « Organisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale », le Mouvement souligne que cet arrangement, qui doit être revu dans son intégralité à la soixante et unième session, n'est donné qu'à titre d'exemple et ne nuira pas à la façon dont les travaux de l'Assemblée sont organisés ou effectués, ni n'en préjugera, notamment en ce qui concerne le format des réunions consacrées à l'examen des points de l'ordre du jour des plénières et d'autres points, ainsi que la présentation des projets de résolution, la décision sur ces projets et leur portée.

En ce qui concerne la section C, intitulée « Pratiques et méthodes de travail des grandes commissions », le Mouvement insiste sur la nécessité pour toutes les grandes commissions d'appliquer le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, comme indiqué au paragraphe 3 de cette section, et pour tous les États Membres de s'impliquer activement dans le processus de mise en œuvre des diverses dispositions de cette section.

S'agissant de la section D, intitulée « Examen de l'ordre du jour de l'Assemblée générale », le Mouvement souligne l'importance du principe convenu qui veut que les États Membres concernés soient consultés avant de faire des propositions à l'Assemblée générale et que leur consentement soit obtenu.

En ce qui concerne la section F, intitulée « Documentation », le Mouvement est d'avis que lors des futurs débats sur cette question, il conviendra de garder à l'esprit le paragraphe 7 de la résolution 58/126 et le paragraphe 20 de la résolution 57/300, ainsi que le principe selon lequel il faut fournir des informations appropriées et suffisantes, comme en ont convenu les États Membres.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés souhaite une fois de plus vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les six facilitateurs, pour les efforts inlassables que vous avez consentis tout au long de la session pour faire avancer le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le Mouvement est confiant que ce processus en cours se poursuivra sous la présidence et la direction du Président élu de la cinquante-neuvième session, dans le but de réaffirmer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale et de renforcer son efficacité, de sorte à faire de l'Assemblée générale le principal organe de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de la Déclaration du Millénaire, comme il est indiqué au paragraphe 1 de la section B de l'annexe à la résolution 58/126.

M. Stoffer (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation souhaite vous remercier pour la diligence et le dévouement dont vous avez fait preuve tout au long de cette année consacrée à la réforme et à la revitalisation de l'Assemblée générale. Vous nous avez maintenus sur la voie qui nous a menés à l'adoption de la résolution 58/126 en décembre dernier, suivie par la résolution que nous venons d'adopter – un pas de plus dans le processus de réforme.

Nous souhaitons exprimer nos remerciements à votre équipe hautement professionnelle pour les efforts inlassables qu'elle a consentis ainsi qu'à chacun des facilitateurs, qui nous ont aidés avec une ferme détermination à parvenir à un compromis sur notre texte aujourd'hui. Nous pensons que la réforme est un processus qui doit être en continuelle progression.

Dans le cas de l'Assemblée générale, nous faisons aujourd'hui un pas supplémentaire dans cette direction, qui, espérons-le, sera suivi d'autres pas, pour aboutir à une institution rationalisée et plus pertinente. Nous souscrivons pleinement à la proposition selon laquelle l'Assemblée générale devrait renforcer son rôle et son autorité. Il le faut non seulement pour économiser du temps et des ressources, dont nous manquons tous, mais surtout parce qu'il s'agit d'une tâche urgente et astreignante qui doit représenter, pour l'Organisation, une mission prioritaire.

Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont créé des institutions telles que l'Assemblée générale pour répondre aux besoins impérieux d'un monde ravagé par la guerre au milieu du XX^e siècle. Les peuples que nous représentons collectivement aujourd'hui n'en exigent pas moins de nous. Ils s'attendent à ce que nous créions une nouvelle structure de l'Assemblée générale dotée des outils et des moyens lui permettant de répondre rapidement et efficacement aux nouveaux défis du XXI^e siècle.

À l'évidence, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour organiser et structurer un ordre du jour de l'Assemblée générale plus ciblé, pour réformer les méthodes de travail et les pratiques de l'Assemblée et de ses grandes commissions, et pour réfléchir au rôle du Bureau et le renforcer de sorte qu'il puisse contribuer à la réalisation de nos objectifs communs.

Monsieur le Président, si nous faisons tous preuve de bonne volonté, avec une direction comme la vôtre et une ferme détermination, chacun d'entre nous devrait savoir ce qui a été accompli et ce qui doit encore l'être. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le Président élu Ping, qui nous dirigera vers les étapes suivantes de notre entreprise commune en vue de renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en espagnol*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe de Rio, qui a activement participé aux efforts que vous avez dirigés, Monsieur le Président, en vue de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

Depuis le début du processus, nous avons été pleinement et activement impliqués dans les négociations, étant donné la priorité que nos gouvernements accordent à cette question, comme les Présidents du Groupe de Rio l'ont clairement indiqué lors du Consensus de Cuzco l'an dernier.

Au nom du Groupe, j'ai le plaisir de vous faire part, Monsieur le Président, de nos sincères remerciements pour la façon dont vous avez dirigé les travaux et pour les efforts que vous et votre équipe, ainsi que les facilitateurs et le Secrétariat, avez consentis en vue de faire progresser le processus. Il en résulte qu'aujourd'hui nous avons devant nous une résolution qui, bien qu'elle ne soit pas idéale, n'en représente pas moins une contribution effective à la revitalisation des travaux de l'Assemblée.

Tout au long des négociations, le Groupe de Rio a, à plusieurs occasions, fait connaître les points de vue de ses pays membres en ce qui concerne les propositions qui ont été présentées dans les documents de travail rédigés durant le processus de négociation. Nous comprenons bien que le processus doit nécessairement aboutir à un compromis, et nous nous joignons au consensus sur la résolution.

Nous nous réjouissons de ce que l'Assemblée générale restera saisie de la question, ce qui permettra d'évaluer les progrès mais aussi d'étudier d'autres possibilités d'avancer sur la voie de la réalisation de notre objectif commun, qui est de renforcer l'Organisation.

Par ailleurs, en tenant des dispositions de la résolution 58/126 et de la résolution 58/136 qui vient d'être adoptée aujourd'hui, la présente session de l'Assemblée générale, sous votre présidence, Monsieur le Président, aura été une grande réussite en termes de changements proposés, l'objectif étant de trouver des réponses appropriées pour le renforcement du système multilatéral en revitalisant l'Assemblée générale. Les résultats concrets qui ont été obtenus témoignent des efforts que vous avez déployés dans ce domaine. Ils montrent également que, bien qu'un accord soit généralement difficile à trouver autour des questions sensibles, il est possible d'avancer sur la voie des négociations de ce type dès lors qu'il existe une volonté politique et une détermination chez les différentes parties.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Nous avons passé plusieurs mois à négocier cette résolution, période durant laquelle, Monsieur le Président, vos qualités d'animateur – logique, patience et habileté – ont maintes fois été démontrées. Nous

profitons de l'occasion pour le souligner aujourd'hui encore, à l'instar des orateurs précédents. Nous voudrions également adresser nos remerciements aux six facilitateurs pour les efforts opiniâtres qu'ils ont déployés.

Monsieur le Président, nous nous sommes engagés dans ce processus en partageant votre espoir de réformer de fond en comble le mode de gestion de cet organe. Cet espoir ne s'est pas concrétisé. Certes, le processus a été enclenché et les mesures que nous avons prises vont dans la bonne direction. Néanmoins, si nous voulons répondre aux attentes de nos citoyens en rendant l'Assemblée générale plus efficace et plus adaptée aux réalités au sein d'une Organisation des Nations Unies mieux outillée pour relever les défis du XXI^e siècle, il nous reste un long chemin à parcourir.

Monsieur le Président, nos trois délégations sont prêtes à épauler vos successeurs, qui, nous en sommes convaincus, souhaiteront faire avancer le processus de revitalisation. Une fois encore, je vous remercie du brio avec lequel vous avez su nous amener à l'étape actuelle de ce long parcours.

M. Mougara-Moussotsi (Gabon) : Je voudrais tout d'abord souscrire à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais ensuite, Monsieur le Président, vous féliciter très sincèrement et vous remercier pour l'aboutissement de vos efforts qui témoignent de votre persévérance et de la qualité du travail que vous accomplissez à la tête de l'Assemblée générale depuis votre élection.

Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur d'Algérie, Président du groupe de travail du Mouvement des pays non alignés, pour le travail qu'il a accompli au nom du Mouvement et qui a permis de faire passer les thèses et les points de vue des États membres du Mouvement des pays non alignés.

Monsieur le Président, le texte que nous venons d'adopter sous votre direction éclairée et sage est un texte de compromis qui, certes, ne prend pas en compte toutes les sensibilités mais qui, comme d'autres l'ont dit, est un pas en avant essentiel dans la bonne direction. D'aucuns l'ont dit avant moi, c'est un texte qui va dans le sens des réformes des Nations Unies. Votre travail a été remarquable, vous avez prouvé vos qualités de diplomate et de négociateur.

Au moment où notre Ministre des affaires étrangères s'apprête à assumer la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, nous ne pouvons que nous inspirer de votre exemple, de votre ténacité, de votre courage et de votre savoir-faire. Encore une fois, nous vous adressons, à vous et à vos facilitateurs, nos remerciements, et nous essaierons de vous emboîter le pas.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position.

À présent que nous avons adopté par consensus la résolution 58/316, intitulée « Nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », je voudrais revenir brièvement sur les différentes étapes qui nous ont conduits à l'importante décision d'aujourd'hui.

En adoptant la résolution 58/126, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, le 19 décembre 2003, nous avons généralement reconnu que nous avons accompli des progrès notables sur la voie de la réforme et de la revitalisation de l'Assemblée. Il est généralement admis que notre initiative a marqué un pas en avant décisif pour que l'Assemblée conserve sa position et son statut de principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

Dans la résolution 58/126, nous visions deux objectifs fondamentaux. Nous avons entrepris un certain nombre d'actions spécifiques et intrinsèquement dynamiques, par exemple en améliorant le mode de gestion de l'Assemblée générale, en renforçant le Bureau du Président et en resserrant les relations des trois principaux organes énoncés dans la Charte : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Je suis heureux de pouvoir informer l'Assemblée que ces dispositions sont appliquées, et je puis ajouter, à bon escient.

À travers la résolution 58/126, nous avons également adopté un ensemble de principes visant à accroître l'efficacité et les performances de l'Assemblée. Pour cela, nous avons commandé plusieurs rapports afin de préparer le terrain pour de nouvelles mesures concrètes qui permettront de renforcer la revitalisation de l'Assemblée. À l'issue de 11 réunions du Bureau tenues dans le cadre d'une session officieuse à composition non limitée et après

de nombreuses consultations et de longs pourparlers à tous les niveaux, nous avons mené à bien cette phase de nos travaux de revitalisation.

Notre travail ne prend pas fin avec l'adoption de la résolution 58/316. Ce n'est qu'un début. Si l'Assemblée n'applique pas scrupuleusement la résolution, une grande partie de notre travail aura été vain. Toutes les questions abordées dans la résolution sont cruciales pour la revitalisation. Je voudrais toutefois m'arrêter plus spécifiquement sur quelques-uns des points majeurs de la résolution.

Au début de la cinquante-neuvième session, l'ordre du jour de l'Assemblée générale s'articulera autour de plusieurs titres. La résolution 58/316 expose l'objectif de cette mesure : mieux structurer les travaux de l'Assemblée, mieux présenter les questions et les problèmes dont l'Assemblée s'occupe et rendre les travaux de l'Assemblée plus accessibles. En somme, ces titres permettront pour la première fois aux États Membres et au public de saisir d'un coup d'œil l'ensemble des questions dont l'Assemblée générale est saisie.

Je voudrais également mentionner les dispositions de la résolution relatives à l'ordre du jour de la plénière. L'ordre du jour habituel de la plénière contient actuellement 126 points dont 47 portent sur des questions d'organisation, des élections, des nominations et l'examen de rapports d'organes définis dans la Charte. C'est pourquoi nous ne pouvons pas ajuster ces points.

L'Assemblée détermine la façon dont les 79 points restants sont examinés. Sur ces 79 points, nous avons convenu que quelque 23 d'entre eux, soit 25 %, doivent être ajustés en étant renvoyés aux grandes commissions, en étant biennalisés ou triennalisés, en ne faisant pas l'objet d'un examen automatique ou, parfois, en étant éliminés. L'Assemblée en a beaucoup fait pour prendre des décisions qui portent sur un grand nombre de points de l'ordre du jour – plus, m'a-t-on dit, que jamais auparavant. L'objectif de cette décision de très grande portée est de contribuer à l'important travail de rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée auquel chacun doit continuer à participer.

En fait, la résolution reconnaît que le travail de rationalisation de l'ordre du jour habituel de l'Assemblée générale est loin d'être terminé. C'est pourquoi l'Assemblée s'engage à suivre les effets des

ajustements et à continuer à faire des efforts pour rationaliser encore davantage l'ordre du jour de la plénière. Au paragraphe 3 a) de la section C, il est vivement recommandé aux grandes commissions de participer à cet effort et

« [d'accorder] une attention particulière à la rationalisation de ses futurs ordres du jour en biennalisant, triennalisant, regroupant et éliminant des points de l'ordre du jour et en présentant à l'Assemblée générale réunie en plénière des recommandations aux fins de décision le 1er avril 2005 au plus tard. »

Si les dispositions de la section de la résolution portant sur les pratiques et les méthodes de travail des grandes commissions étaient effectivement mises en œuvre, cela permettrait de transformer la façon dont les commissions mènent leurs travaux, ce qui serait bénéfique à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je voudrais en particulier appeler l'attention sur trois des dispositions concernant les travaux des grandes commissions à même d'avoir des répercussions particulières.

La première disposition que je souhaite mentionner est celle qui demande à chaque grande commission d'adopter un programme de travail provisoire à la fin de la session pour la session suivante en vue d'aider à planifier, préparer, organiser et examiner les besoins connexes en matière de documentation. Il ne s'agit pas là d'une simple disposition technique; chaque grande commission devra réfléchir à la prochaine session de l'Assemblée générale et, en particulier, à ce que ses décisions entraînent en matière d'établissement de rapports.

Les grandes commissions ont tendance à prendre des décisions discrètes sur les questions dont elles sont saisies. En conséquence, les commissions et, en fait, l'Assemblée générale, n'ont aucun moyen d'avoir une vue d'ensemble des conséquences collectives des résultats des séances des commissions et des séances plénières. L'examen aujourd'hui nécessaire des grandes commissions pourrait mettre au jour l'existence de chevauchements au niveau des décisions et montrer que des demandes de rapports pourraient être trop lourdes pour que le Secrétariat les établisse et que les délégations les absorbent.

La deuxième disposition dont je voudrais parler appelle à l'introduction de « séances de questions » dans toutes les grandes commissions en vue de

favoriser un échange de vues dynamique et franc avec les responsables des départements et des bureaux, les représentants du Secrétaire général et les rapporteurs spéciaux. Cette disposition favorisera une plus grande transparence dans les rapports entre le Secrétariat et les États Membres.

Comme les membres le savent, ces dernières années, j'ai consacré une grande partie de mon temps aux travaux de l'ONU – en temps que Représentant permanent de Sainte-Lucie, Ministre des relations extérieures de Sainte-Lucie et, depuis septembre 2003, en tant que Président de l'Assemblée générale. Je dois dire que, au fil des ans, j'ai commencé à noter une certaine inquiétude de la part des États Membres, inquiétude découlant de l'impression qu'ils ne sont pas toujours pleinement informés de l'évolution de la situation ou qu'ils sont saisis de propositions portant sur des questions critiques pour lesquelles il n'y a pas eu de consultations adéquates. Je ne tiens pas à faire de commentaires sur le bien-fondé de ces préoccupations. J'estime toutefois que la pratique de séances de questions devrait être l'occasion de poser des questions franches et d'attendre des réponses tout aussi franches qui permettraient de lever ces préoccupations, notamment la question de la transparence.

La troisième disposition que je souhaite mentionner est celle qui préconise d'utiliser la pratique des débats interactifs et des tables rondes ou de l'étendre à toutes les grandes commissions, à partir de la cinquante-neuvième session. Certaines des grandes commissions font déjà bon usage de cette méthode de travail, et les résultats sont probants. Je pense que ces mécanismes constituent de précieux outils permettant d'assurer des échanges importants sur l'élaboration des politiques et, de même que les séances de questions, d'ouvrir des débats dynamiques et francs, non limités par des nuances diplomatiques. Les débats interactifs et les tables rondes sont, à mon avis, des moyens importants de maintenir l'ONU informée des questions et des idées nouvelles.

La section de la résolution portant sur le Bureau représente également un fait institutionnel considérable. La disposition de la résolution 58/126, figurant au paragraphe 1 de la section B, indiquant que le Bureau

« est le principal conseiller de l'Assemblée pour ce qui concerne l'efficacité de l'organisation, de la coordination et de la gestion de ses travaux »

a été, dès le départ, l'un des principes directeurs de ma présidence. Tout en étant bien conscient que sa composition était telle que les États Membres n'étaient pas prêts à lui reconnaître le statut de Bureau de la plénière, j'ai cherché à faire du Bureau un organe plus efficace. J'estime, à cet égard, que l'on pourrait surmonter les insuffisances, réelles et perçues, du Bureau en travaillant dans le cadre du Règlement intérieur de l'Assemblée.

Je suis sûr que nous convenons tous que le Bureau est devenu, au cours des 10 derniers mois, un instrument institutionnel plus dynamique. C'est par le biais du Bureau, par exemple, que la pratique de séances d'information officielles destinées aux délégations sur des questions d'actualité a été instituée. Les membres se rappelleront que, pendant ma présidence, il y a eu des séances d'information sur le budget, la sécurité du personnel et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La résolution que nous avons adoptée indique que ces séances constituent une expérience positive et encourage l'Assemblée générale à continuer à les tenir. Et surtout, c'est par le biais du Bureau, se réunissant en session officielle à composition non limitée, que se sont déroulées les délibérations sur la teneur de la résolution et que, en conséquence, nous avons à présent un texte adopté par consensus.

Cette démarche nouvelle et plus dynamique du Bureau doit se poursuivre, conformément aux dispositions de la résolution. Le Bureau s'est vu confier six responsabilités concrètes. La plus nouvelle est la disposition qui demande au Secrétaire général de présenter au Bureau et, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale, le projet de programme de travail de la prochaine session de l'Assemblée, accompagné d'informations connexes pertinentes sur la situation concernant les documents destinés à la session. C'est là une disposition qui pourrait avoir une très grande portée, car elle fournira aux délégations un outil leur permettant de mieux planifier et programmer les travaux de l'Assemblée sur une base annuelle.

À l'heure actuelle, les États Membres ne commencent pas à examiner le programme de travail de l'Assemblée avant la troisième semaine de septembre, et cela n'inclut pas un programme de travail pour la plénière. Par ailleurs, le programme de travail de chaque grande commission est examiné séparément et indépendamment; dans cette opération, la coordination n'entre pas en ligne de compte.

J'encourage le Secrétariat à examiner avec soin la préparation du nouveau rapport afin que les États Membres disposent d'un bon produit. Je crois comprendre que la disposition préconise que le premier rapport de cet ordre soit présenté au Bureau en juillet 2004. J'attends avec intérêt de recevoir ce rapport.

Je voudrais évoquer une autre question que j'estime être d'une importance critique et que nous examinons depuis l'année dernière. Il s'agit d'une proposition visant à réorganiser les travaux de l'Assemblée générale en deux périodes de fond par session. Cette proposition recueille l'appui vigoureux de nombreuses délégations, en particulier celles des États de petite taille.

Je continue à penser que la proposition va dans l'intérêt de toutes les délégations, dans la mesure où elle permettrait de mieux évaluer et de mieux cibler le nombre gigantesque de questions que l'Assemblée générale tente d'examiner durant la période allant de septembre à décembre chaque année et par conséquent de prendre de meilleures décisions. Je pense qu'il est important de souligner qu'au cours de cette période de quatre mois l'année dernière, nous avons examiné 276 points et sous-points de l'ordre du jour; que nous avons été saisis de 347 rapports, représentant un nombre total de 5 500 pages; et que nous avons adopté 287 résolutions. Je ne vois pas très bien quel est l'intérêt pour nous de continuer de cette manière.

Lorsque l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, reprendra l'examen de la proposition visant à réorganiser ses travaux en deux périodes de fond par session, les États Membres auront eu davantage de temps pour étudier cette proposition importante. Je suis convaincu, qu'à ce moment-là, les délégations considéreront cette question de manière plus mesurée et plus favorable.

Nous avons beaucoup progressé dans nos efforts pour revitaliser l'Assemblée générale au cours de sa cinquante-huitième session. Ensemble, nous avons obtenu des résultats dont nous pouvons à juste titre nous féliciter. Je voudrais ici saluer tous ceux qui ont travaillé inlassablement pour montrer, sans doute possible, combien nous prenons la revitalisation de l'Assemblée générale au sérieux. Je suis extrêmement reconnaissant aux facilitateurs, à savoir les Représentants permanents de l'Algérie, de la Jamaïque, des Pays-Bas, de Singapour, de la Slovénie et de

l'Afrique du Sud. Je voudrais rompre la tradition et demander à l'Assemblée de les applaudir.

Je suis également très reconnaissant aux différents groupes et aux délégations qui ont contribué au processus ainsi qu'au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui a fourni un appui actif et des informations de base à ce processus. À ce stade, je manquerais à mes devoirs si je ne saluais pas également l'excellent travail effectué

par mon Chef de Cabinet et par mon Conseiller principal. Je demande à l'Assemblée générale de les applaudir également. En fait, l'Assemblée, elle-même, mérite des applaudissements pour ce qu'elle a accompli.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 55 de l'ordre du jour.

La réunion est levée à 11 h 35.